



Demande de la naturalisation

Par **Didi93**, le **19/01/2014 à 20:33**

Bonjour

Depuis l'année 2003, je suis sur le territoire français, et de 2003 à 2009 j'étais en situation irrégulier, en 2009 je suis mariée avec ma femme de nationalité française, mais malheureusement le destin a décidé qu'on se sépare en mars 2013 à cause des problèmes répétés, j'ai eu ma carte de 10 ans au début 2013, en fait, je voulais demander la nationalité française, le problème est que, depuis que je me suis séparé de mon ex, on n'a pas fait les démarches de séparation ou divorce, car mon ex, elle ne voulait pas le divorce à l'amiable, et moi j'ai pas l'argent pour un divorce par faute, ma question, est-ce que je peux demander la naturalisation sans qu'on me demande les preuves de séparation ou de divorce?

Merci d'avance de me répondre.

Par **fabrice58**, le **19/01/2014 à 20:53**

Vous pouvez demander tout ce que vous voulez mais ne confondez pas demander et obtenir.

En effet, vous avez vécu 6 ans en France sans respecter les lois sur le séjour, il y a donc peu de chances pour que les Français acceptent de vous donner leur nationalité alors que vous avez passé des années à narguer leur autorité. Même si vous respectez la durée de séjour.

cdt